

Accompagnement pour la prise en compte des enjeux biodiversité relatifs à l'opération de restauration du mur du Moulin des Malades, du confortement des berges et des restaurations d'ouvrages sur le bief 61/62 au niveau de Ranchot (39)



Mémoire technique

Pour :

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage
Unité Opérationnelle de Lyon
2 rue de la quarantaine
69321 LYON CEDEX 0



Table des matières

A.	Rappel du contexte et du secteur d'étude	3
B.	Emprise et étendu des travaux.....	4
1.	Objectifs et principes d'intervention.....	4
2.	Emprise des travaux	4
3.	Planning travaux.....	6
C.	Synthèse des enjeux environnementaux et mesures d'accompagnement mises en place	7
1.	Habitats faune flore.....	7
a.	Etat des lieux.....	7
b.	Mesure d'évitement et de réduction.....	8
2.	Analyse espèces protégées	9
a.	Mammifères	9
b.	Oiseaux	9
3.	Impact sur l'herpétofaune	9
a.	Partie mur	10
a)	Etat des lieux.....	10
b)	Mesures d'évitement et de réduction	10
b.	Partie berge	11
a)	Etat des lieux.....	11
b)	Mesures d'évitement et de réduction	12
c.	Le perré aval rive droite de l'écluse 61.....	14
a)	Etat des lieux.....	14
b)	Mesures d'évitement et de réduction	15
4.	Plan de masse synthétique.....	16
5.	Mesures sanitaires	17
D.	Suivis post travaux	19
1.	Description et principe.....	19
2.	Mise en œuvre	19
E.	Budget accompagnement travaux.....	20
1.	2026.....	20
2.	2027.....	21
3.	Suivis post travaux	21
F.	Conclusion	22
G.	Annexes	23
1.	CERFA 13616-01	23
2.	Tableau de synthèse DREAL.....	25
3.	Expérience et compétences :	27

A. Rappel du contexte et du secteur d'étude

Le mur du Moulin des Malades se situe sur le territoire de la commune de Ranchot, dans le département du Jura (39), en région Bourgogne-Franche-Comté.

Le mur du Moulin des Malades a été aménagé sur le bief 61/62 du canal du Rhône au Rhin créant une séparation physique entre le Doubs et le canal sur un tronçon de 708 m.

Aujourd'hui, ce mur présente un état dégradé et de récents témoignages des exploitants du secteur font état de plusieurs désordres pouvant nuire à terme à la stabilité de l'ouvrage.

En rive droite de cette portion de canal, la berge soutenant l'Eurovélo 6 affiche également des portions dégradées (diagnostic général de la berge réalisé en 2023 (TMI)).

Dans ce contexte, VNF a engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration du mur du moulin des Malades, et le confortement de la berge.

Le présent mémoire technique a pour objectif de synthétiser les enjeux environnementaux et les mesures déployées s'engageant dans une démarche d'évitement et de réduction des impacts.

Il se base sur le diagnostic environnemental réalisé en 2022 (*Diagnostic écologique 2022 – Bief 61-62 (Moulin des Malades) – Ranchot (39) – Association Dole Environnement*) et le rapport de projet de la mission de maîtrise d'œuvre (*Restauration du mur du Moulin des Malades et confortement des berges en rives droite et gauche du bief 61/62 du canal du Rhône au Rhin sur la commune de Ranchot (39) – Artelia*).

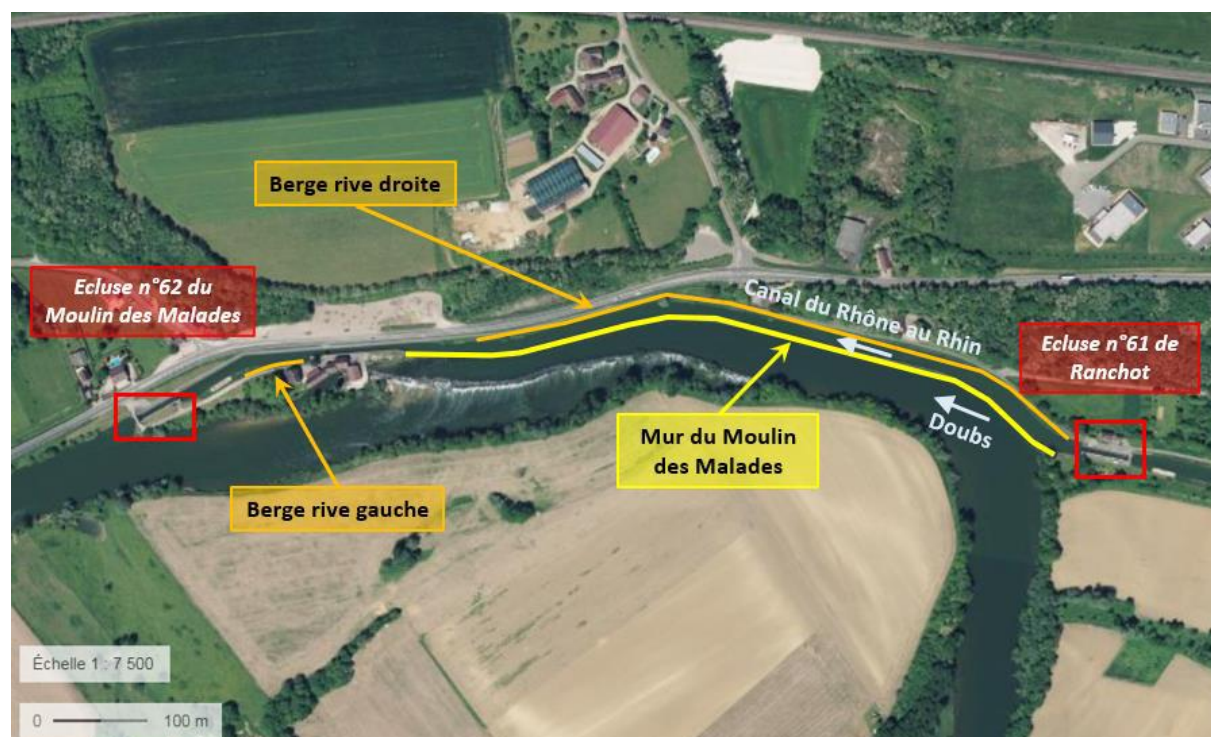


Figure 1 : Secteur d'étude © Artelia

B. Emprise et étendu des travaux

1. Objectifs et principes d'intervention

L'objectif principal de l'opération vise à restaurer le mur du Moulin des Malades, actuellement affecté par de nombreuses dégradations, afin de restaurer son rôle structurel entre le canal du Rhône au Rhin et le Doubs. Cette intervention consistera notamment à réparer les circulations d'eau observées entre ces deux entités hydrauliques et à assurer la pérennité des ouvrages. L'opération comprend également le renforcement et la stabilisation de certains tronçons de berges en rive droite et gauche du bief, soumises à un processus continu d'érosion pouvant compromettre la stabilité des abords et des infrastructures avoisinantes.

La mise en œuvre du projet est soumise à plusieurs contraintes techniques, environnementales et opérationnelles :

- Accessibilité limitée aux zones d'intervention, notamment au droit du mur du Moulin des Malades, situé entre le canal du Rhône au Rhin et le Doubs ;
- Travaux en milieu immergé, impliquant des techniques de génie civil spécialisées ;
- Sélection de matériaux adaptés à un contexte subaquatique, privilégiant des solutions constructives maniables, robustes et compatibles avec des conditions de mise en œuvre en zone immergée ;
- Gestion des accès chantier dans un environnement sensible, nécessitant l'organisation des zones de stockage, de circulation et d'approvisionnement en cohérence avec les contraintes de sécurité, de voisinage et de préservation des berges ;
- Contraintes environnementales fortes, en lien avec une intervention dans le milieu aquatique, la **présence d'espèces protégées et d'habitats sensibles**, ainsi que celle de foyers d'espèces exotiques envahissantes ;
- Maintien de la navigation durant les travaux, nécessitant une coordination étroite avec les autorités gestionnaires du réseau fluvial.

La description technique des aménagements est décrite en partie B page 41 du rapport de projet de la mission de maîtrise d'œuvre.

2. Emprise des travaux

Le plan présenté en figure 2 localise précisément les zones d'emprise des travaux ainsi que leur teneur. La totalité du mur est concernée par la restauration. Les interventions principales consisteront à reprendre l'arase du mur, mettre en œuvre une longrine côté canal en pied de mur sur tous le linéaire et combler les fissures.

En berge rive droite du canal, huit portions sont identifiées pour être confortées par des enrochements. Ponctuellement, des reprises d'ouvrages sont indiquées. La maçonnerie du perré à l'aval rive droite de l'écluse 61 fera l'objet d'une restauration.

Pour cette berge de 740 mètres de long, la localisation des travaux se fait selon des points de mesure (PM). PM0 se trouve au niveau de la porte aval de l'écluse 61 et PM740 au début du mur rive droite du canal avant l'îlot du Moulin des Malades.

Enfin, la berge en amont rive gauche de l'écluse 62 sera confortée par des enrochements.

3. Planning travaux

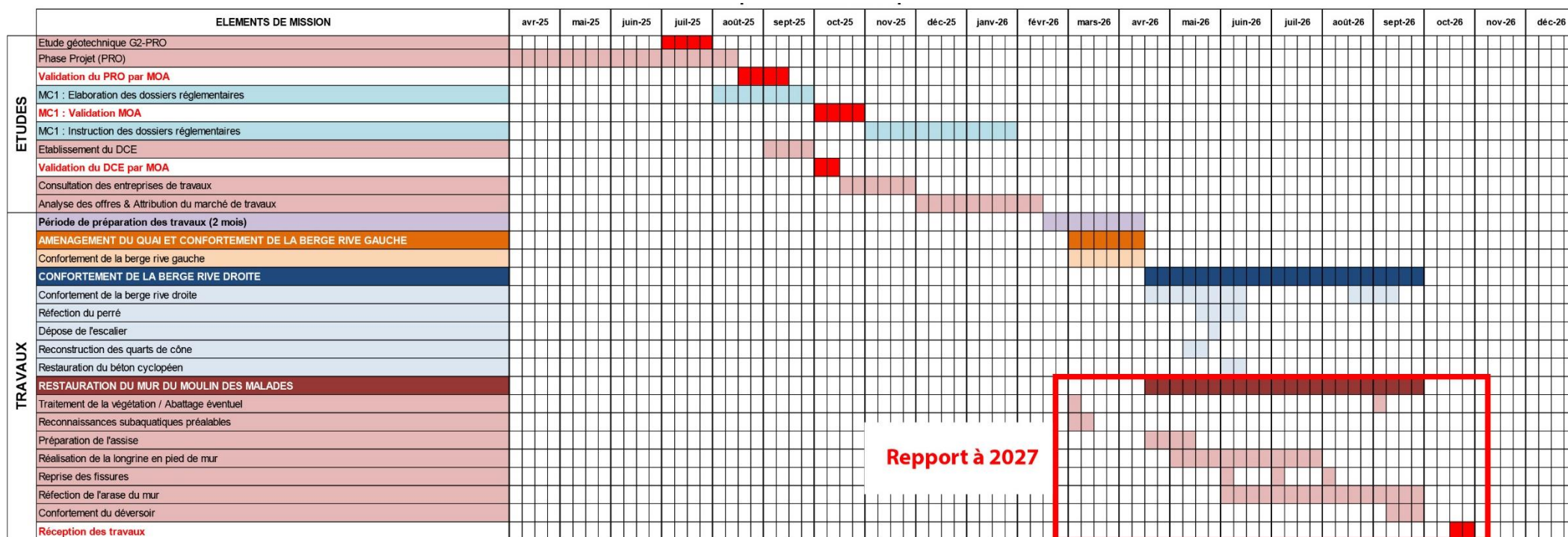


Tableau 1 : Calendrier prévisionnel de l'action © Artelia

Considérant les différentes contraintes impactant les travaux projetés, notamment écologiques, hydrauliques et liées à la navigation sur le canal, le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Travaux de confortement de la berge rive gauche (via l'accord-cadre VNF) : Mars 2026 ;
- Travaux de confortement de la berge rive droite (via l'accord-cadre VNF) : De mi-avril à mi-juin 2026 (voire en septembre si besoin d'achever certaines zones de travaux) :
 - Hors période de ponte des reptiles, soit absence de travaux sur la berge entre mi-juin et mi-août ;
 - Hors haute saison de navigation (juillet/août).
- Travaux de restauration du mur (via marché public) : De mi-avril à fin septembre 2027 ;
- Travaux sur les ouvrages connexes (via marché public) : Répartis de mi-mai à mi-juin 2026, et de mi-août à fin septembre 2026.

C.Synthèse des enjeux environnementaux et mesures d'accompagnement mises en place

1. Habitats faune flore

a. Etat des lieux

Le diagnostic réalisé en 2022 sur une zone élargie a permis d'identifier principalement des habitats de lisières (écotones). Au total, 12 grands ensembles sont localisés sur la carte suivante.

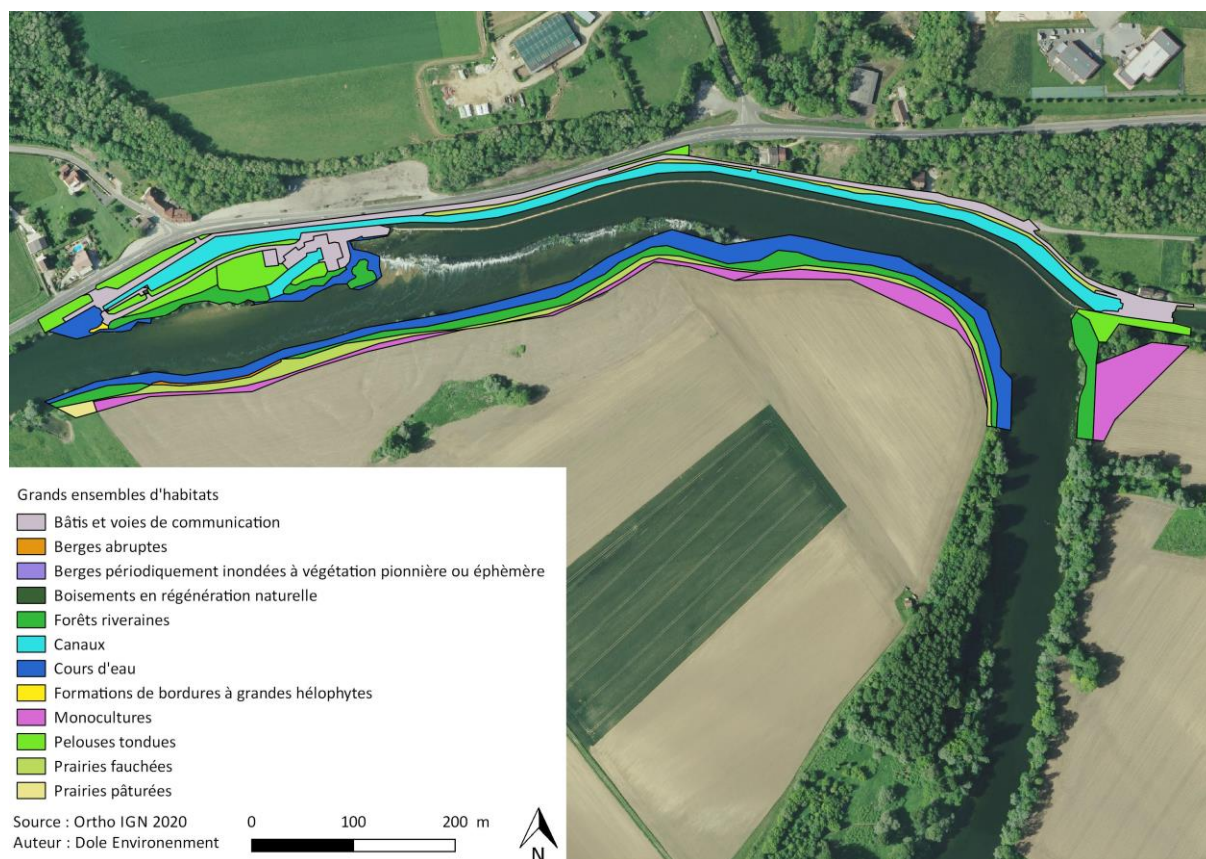


Figure 3 : Grands ensemble d'habitats

Ces habitats supportent des enjeux de conservation en faveur de la faune puisqu'ils participent en tant que corridor écologique des espèces, mais aussi de refuge, d'habitats nourriciers et de sites de reproduction. Au sein de ces habitats :

- **Aucune espèce floristique menacée n'a été observée ;**
- Deux espèces exotiques envahissantes ont été observées ;

La Renouée du Japon, ponctuellement sur la berge rive droite du bief 61/62 et sur la partie amont du mur du moulin des Malades ;

L'Erable negundo, de manière généralisée sur la berge en rive gauche du Doubs (non concernée par les travaux).

Une attention particulière devra également être portée en phase chantier sur la non introduction de la Myriophylle hétérophylle, plante aquatique hautement invasive. Actuellement présente sur le canal du Rhône au Rhin entre Dole et Saint-Vit, elle est pour l'instant absente du bief 61/62.

b. Mesure d'évitement et de réduction

Afin de limiter l'impact des travaux sur les zones environnantes, des secteurs ont été identifiés pour le stockage des matériaux et des engins.

Les principales zones à enjeux et zones inertes à prendre en compte en phase travaux sont localisées sur la carte suivante :

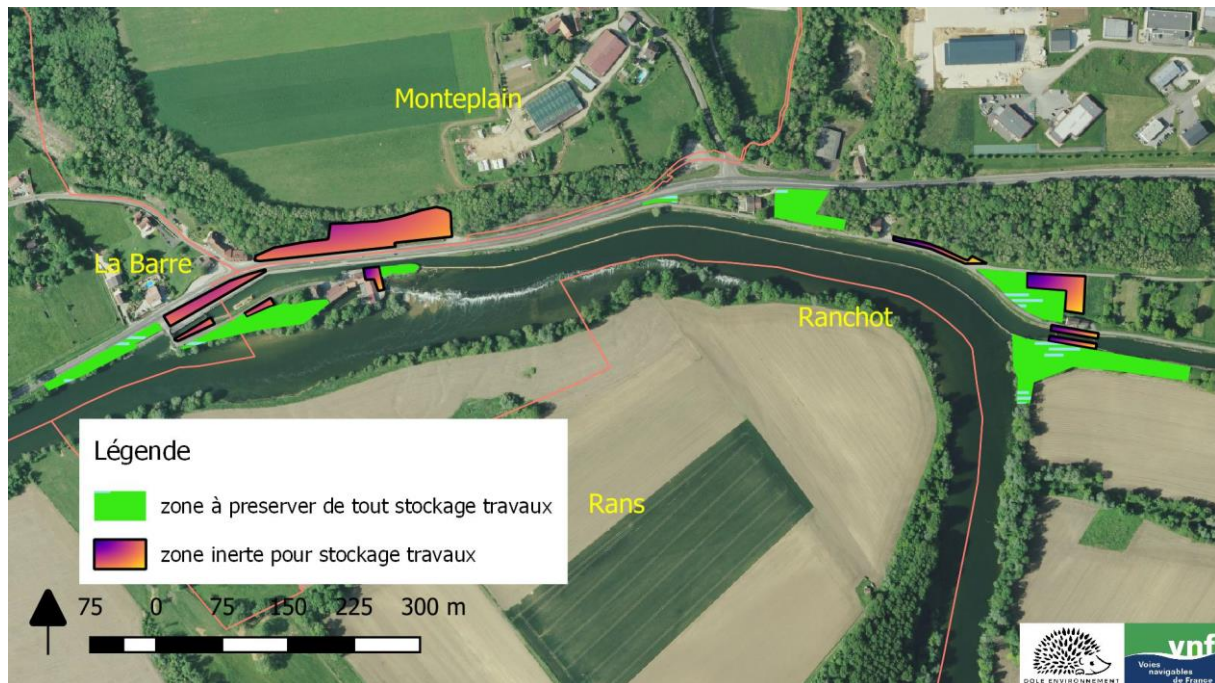


Figure 5 : Localisation des zones de stockage possibles et des zones à préserver en phase travaux

De plus, tel que mentionné dans le rapport projet, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Intervention en dehors de la période à plus forts enjeux écologiques ;
- Coupe de végétation limitée aux emprises validées par le maître d'œuvre ;
- Pose et entretien de dispositifs de filtration/décantation des eaux à prévoir en fonction des besoins ;
- Piquetage/balisage des zones à enjeux (faune et flore) à proximité des zones d'évolution des engins ;
- Piquetage/balisage des foyers d'espèces invasives éventuels ;
- Evacuation des déchets végétaux et broyés à l'avancement ;
- Information du maître d'œuvre en cas de présence de nids ou d'animaux repérés sur les sites d'intervention afin de faire intervenir un écologue ;
- Nettoyage manuel et soigné des engins de chantier à l'entrée et à la sortie de l'emprise du chantier ;
- Mesures de cantonnement des résidus éventuels d'espèces invasives pour leur évacuation.

2. Analyse espèces protégées

De par la nature des travaux (intervention sur le mur et sur des portions de berge rives droite du bief 61/62) l'impact sur les mammifères et les oiseaux est très limité, voire inexistant.

a. Mammifères

L'aire d'étude abrite une famille de **castor d'Eurasie**. Cette dernière utilise la portion du Doubs pour ses déplacements et les berges côté rivière comme lieu de vie et d'alimentation. Les travaux projetés se cantonneront au mur et à la berge rive droite du canal, où l'espèce n'a pas été observée (ni trace ni sur piège photographique). **Les travaux, exclusivement diurnes, n'auront donc pas d'impact sur le castor.**

Aucune colonie de **chiroptères** n'a été trouvée sur le site des travaux. Cependant, le bâti et plusieurs arbres à cavités ont été identifiés comme pouvant accueillir des chauves-souris en transit ou en reproduction. Pour l'ensemble des opérations, aucune atteinte aux gîtes potentiels ne sera réalisée. De plus aucune coupe d'arbre ne sera nécessaire pour la mise en œuvre des travaux. Ces derniers n'auront donc **pas d'impact sur les chauves-souris.**

b. Oiseaux

Un inventaire des oiseaux a été réalisé en 2022. Au total, 70 espèces d'oiseaux sur l'aire d'étude, dont 35 nicheuses certaines, 4 nicheuses probables et 11 nicheuses possibles. Ce cortège est représentatif des milieux rencontrés (berges abruptes, ripisylves, prairies et bâtis).

Aucune espèce n'a été identifiée nichant sur ou dans la berge en rive droite du canal entre les écluses 61 et 62. En effet, la gestion de cette berge n'offre pas d'espaces de buissons ou de roseaux suffisamment attractifs pour engager la nidification d'espèces affectionnant ces habitats. De plus, une recherche minutieuse d'espèces de berge (guêpier d'Europe, hirondelle de rivage et martin pêcheur d'Europe) a été réalisée. Aucun terrier n'a été trouvé. La morphologie de la berge concernée n'étant pas intéressante pour ces espèces.

Tout comme pour l'enjeu chiroptère, le bâti et les arbres à cavités abritent des espèces protégées. Les travaux à proximité des sites de nidification d'hirondelles de fenêtre (uniquement au niveau de l'atelier et du bâtiment de vie sur l'île du Moulin des malades) seront encadrés pour ne pas occasionner de dérangement (mise en place de balisage et zone de quiétude selon l'emprise travaux). Aucun arbre ne sera coupé.

En conclusion, les travaux prévus n'impacteront aucune espèce d'oiseau.

3. Impact sur l'herpétofaune

Le groupe le plus impacté par ces travaux sera les reptiles. En effet, les suivis et la connaissance naturaliste du site révèlent la présence de trois espèces sur la zone finale de travaux : couleuvre vipérine, couleuvre verte et jaune et lézard des murailles.

Trois espèces protégées, dont une, la couleuvre vipérine, en danger d'extinction en Franche-Comté.

Afin de prendre en compte cet enjeu, nous dissociions les interventions sur le mur, des interventions sur la berge et de la restauration du perré aval rive droite de l'écluse 61. Toutes trois ne relevant pas du même niveau d'impact, et donc, du même niveau de réponse pour préserver ces espèces.

a. Partie mur

a) Etat des lieux

Le résultat des inventaires sur le mur ne signale pas d'observation de reptiles. Cependant, prenant en compte l'état dégradé du mur et la présence de fissures, ainsi que la présence sur le site de la couleuvre vipérine, ce dernier reste un habitat potentiel de chasse, de thermorégulation, voire de pontes.

b) Mesures d'évitement et de réduction

Afin de prévenir toute destruction directe, un herpétologue prospectera les portions de travaux avant intervention sur les fissures. Une capture et un déplacement des reptiles seront réalisés en cas de contact (l'individu sera photo identifiés, selon la méthode prescrite par le chef de file régional pour anticiper la recapture des individus en suivi post travaux). De plus, sur les secteurs identifiés par le diagnostic initial (cf figure 6) **des réservations seront créées pour l'herpétofaune. Soit sur un linéaire d'environ 400m côté canal**, prenant la forme de tuyaux annelés de diamètre 10 cm et de longueur 25 cm, insérés entre les aciers tous les 4.00m environ (soit 100 unités) et à 20 cm sous l'arase du mur.

Cet accompagnement et ces mesures seront réalisés en 2027 lors de la phase travaux.

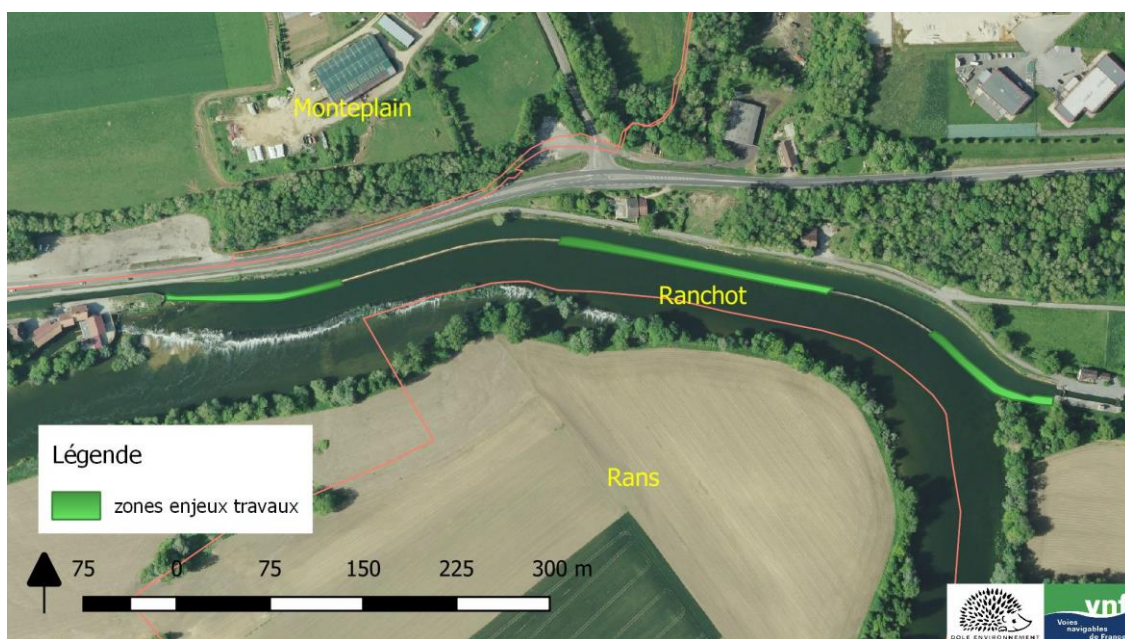


Figure 6 : Localisation des zones prioritaires pour la recréation de cavités favorables à l'herpétofaune

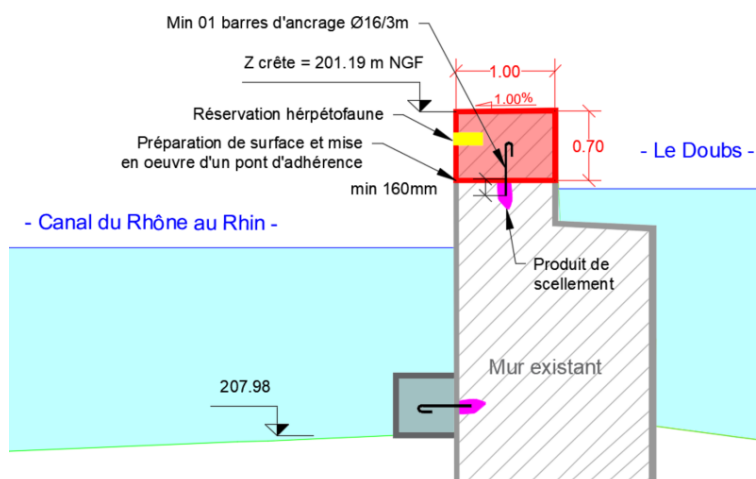


Figure 7 : Coupe transversale de la réfection de l'arase du mur avec localisation des réservations herpétofaune © Artelia

b. Partie berge

a) *Etat des lieux*

Deux berges sont concernées par les travaux prévus en 2026. La berge en rive gauche au niveau de l'îlot du Moulin des Malades en amont de l'écluse 62 et la berge en rive droite du bief 61/62.

La berge rive gauche du Moulin des malades n'est pas favorable à l'herpétofaune. Aucune observation réalisée à ce niveau en raison de sa morphologie et de son orientation plein nord.

La berge en rive droite du canal entre l'écluse 61 et l'écluse 62 est dégradée. Elle présente des secteurs partiellement effondrés, des parties érodées la rapprochant de la véloroute, ainsi qu'une multitude de traumatismes justifiant un besoin de confortation par enrochement.

Les inventaires herpétologiques menés en 2022, poursuivis par une veille écologique au cours des années écoulées entre 2023 et 2025, nous donne une bonne représentation de la répartition des reptiles sur l'ensemble du site.

Concernant l'herpétofaune, de manière générale, **la totalité de la berge du canal constitue un ensemble d'habitats anthropiques et naturels favorables.** La morphologie de la rive droite du canal joue un rôle de corridor pour ces espèces. Cette berge, colonisée par une végétation principalement herbacée et par la ronce, est composée d'anciens enrochements de toute taille et formes avec une exposition plein sud. La disponibilité en microhabitats y est très importante, tout comme le nombre de placettes optimales pour la thermorégulation des individus, indispensables dans leur cycle de vie.

Les travaux décrits dans le rapport de projet de la mission de maîtrise d'œuvre se caractérisent par la mise en place d'enrochements sur des portions de berge. Ces secteurs sont visibles sur le plan de masse présenté en figure 2.

Le confortement de la berge rive droite en section courante concerne 8 secteurs pour un total linéaire cumulé de 186m.

Le linéaire total de la berge rive droite est de 740m. Les travaux impacteront donc 25% du linéaire total.

Le diagnostic de 2022 fait état de plusieurs zones caractérisées comme étant à enjeu pour la conservation de l'herpétofaune, notamment vis-à-vis de la couleuvre vipérine. Ainsi, en suivant la planification des zones d'enrochements, nous sommes en mesure d'évaluer l'impact possible sur les individus et leur habitat.

Nous le caractériserons selon trois niveaux d'impact sur habitat :

- faible : risque minime d'impact du fait d'une morphologie de berge localement peu attractive pour l'herpétofaune ;
- modéré : portion de berge pouvant constituer un espace favorable au transit ou à la thermorégulation des reptiles ;
- fort : lieu de vie avéré d'individus, espace pouvant convenir à la majeure partie du cycle de vie des reptiles.

Et trois niveaux de risque de destruction directe :

- faible : risque minime de destruction directe du fait d'un habitat peu favorable ;
- modéré : possibilité de contact avec des individus du fait de présence de zones de thermorégulation, favorable au déplacement ou proximité avec une zone de présence identifiée ;
- fort : lieu de vie avéré d'individus, dans ou proche d'un habitat très favorable.

Localisation	Type d'intervention	Enjeu
PM240 à PM275 (35 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : fort
		Impact sur habitat : modéré
PM280 à PM295 (15 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : fort
		Impact sur habitat : modéré
PM300 à PM340 (40 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : fort
		Impact sur habitat : modéré
PM373 à PM386 (13 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : fort
		Impact sur habitat : modéré
PM425 à PM465 (40 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : fort
		Impact sur habitat : modéré
PM570 à PM583 (13 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : modéré
		Impact sur habitat : faible
PM605 à PM635 (30 m)	Confortement par enrochements	Destruction directe : modéré
		Impact sur habitat : faible
PM693 à PM703 (10 m)	Confortement par enrochements traitement de la jonction enrochements-perré maçonné	Destruction directe : modéré
		Impact sur habitat : faible

Tableau 2 : Définition du niveau d'impact sur les zones d'enrochements en rive droite du bief 61/62 avant mesures d'évitement et de réduction

b) Mesures d'évitement et de réduction

Afin limiter au maximum l'impact du chantier sur l'herpétofaune, plusieurs mesures vont être déployées :

Passage d'un herpétologue en phase chantier	Pour l'ensemble des opérations de chantier sur des zones à enjeu reptile, un herpétologue sera mobilisé pour effectuer un passage avant action des engins de chantier. Il s'assurera qu'aucun reptile n'est présent sur la zone de travaux afin d'éviter toute destruction directe.
Banalisation des zones à enrocher pour les rendre interactives à l'herpétofaune	Lors des phases d'enrochement, une préparation du terrain sur les portions ciblées devra être réalisée. Elle consistera, après inspection herpétologique, à rendre non attractifs les segments de berge, par retrait de la végétation et possible décapage de surface selon le substrat de la berge. Cette opération vise à réduire le risque de destruction directe. Elle sera réalisée en tout début de phase de traitement de la berge pour correspondre à une période de moindre activité des reptiles.
Capture et déplacement d'individus	Pour l'ensemble du projet de restauration du site, une demande de dérogation pour la capture et le déplacement est réalisée (cf annexe 1). Tout reptile détecté sur des zones impactées par le chantier et susceptibles de subir des dommages sera capturé, photo identifié (selon la méthode prescrite par le chef de file régional pour anticiper la recapture des individus en suivi post travaux), et déplacé sur des zones de quiétudes.
Mise en place de deux zones de quiétude en phase travaux	Les reptiles sont relativement sédentaires, habitués à utiliser des éléments fixes de leur territoire. Cette sédentarité est d'autant plus marquée chez la couleuvre vipérine. Comme le chantier n'impacte que 25% de la berge de manière discontinue, nous allons mettre en place deux grandes zones de quiétude pour y relâcher les individus déplacés. Ces zones seront proches des confortements par enrochement. Mais en banalisant l'habitat des portions de travaux et en maintenant les zones de quiétude dans un état

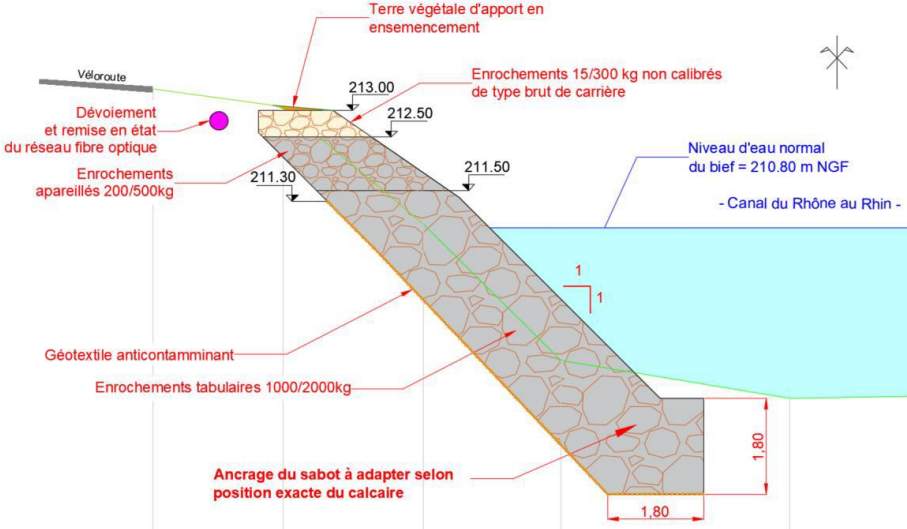
	favorable aux reptiles, les chances de retour sur site de capture seront largement réduite et compensées par les passages d'un herpétologue tout au long des travaux. Les deux zones de quiétudes seront matérialisées entre PM69 et PM226 (environ 155 mètres) et entre PM465 et PM566 (environ 100 mètres). Cumulées, elles représentent 255 mètres de secteur sanctuarisé en phase travaux, soit 34,5% du linéaire total de berge. La photo identification des individus capturés renforcera le suivi de l'efficacité de cette mesure. Cette action est basée sur une méthode déjà expérimentée dans le cadre des travaux de défense de berge en technique végétale à Choisey en 2021, qui s'était montrée efficace dans le cas de travaux sur des portions de berge discontinues.
Adaptation des formats d'enrochement	Les enrochements mis en place doivent permettre un maintien de la berge pérenne et répondre aux contraintes hydrauliques. Cependant, il est possible d'adapter la partie supérieure de l'enrochement pour le rendre plus favorable à l'herpétofaune. Ainsi, au lieu d'avoir un calibrage uniforme entre la partie médiane et la partie haute de la berge, une blocométrie réduite en haut de berge (zone beige sur la coupe transversale ci-dessous) sera mise en place. Utilisation de blocs rocheux non calibrés de type brut de carrière (diamètre 30/70 cm), terminés par une remise en état en terre végétale enherbée sur la partie sommitale. Selon ce principe, les enrochements représenteront un habitat intéressant pour l'herpétofaune.  <i>Figure 8 : Coupe transversale du confortement de berge en section courante © Artelia</i>

Tableau 3 : Description des mesures d'accompagnement en faveur de l'herpétofaune

En conclusion, grâce aux différentes mesures déployées pour répondre aux enjeux de conservation de l'herpétofaune, et particulièrement de la couleuvre vipérine, les travaux de confortement de berge par enrochement auront un impact faible.

c. Le perré aval rive droite de l'écluse 61

a) *Etat des lieux*

Le perré maçonné à l'aval rive droite de l'écluse 61 nécessite une intervention pour stopper sa dégradation et reprendre certaines pathologies. Le diagnostic structurel fait état de présence de végétation, d'altérations de blocs de pierre, d'affaissements localisés du parement, de bombements révélant une perte d'homogénéité structurelle et de fissurations et fractures affectant la stabilité de l'ouvrage.

Les travaux prévoient donc :

Sur les parties fortement dégradées (environ 70 m²) :

- Nettoyage de la végétation avec élimination des systèmes racinaires susceptibles d'altérer l'ouvrage ;
- Dépose manuelle et mise en stock provisoire des moellons à réemployer ;
- Correction du talus pour préparer la pose, avec purge et évacuation des matériaux instables ;
- Comblement des vides éventuels par remblais d'apport insensibles à l'eau ;
- Création d'une tranche drainante au-dessus du niveau d'eau normal du bief ;
- Fourniture et mise en œuvre d'un lit de pose en béton sec d'épaisseur 20 cm minimum ;
- Repose soignée des moellons en bon état, complétés éventuellement de moellons d'apport sains ;
- Remplissage des joints avec un coulis de ciment adapté jusqu'à environ 2 cm en retrait par rapport au niveau du joint fini ;
- Réalisation d'un joint à base de mortier (éventuellement de chaux) ;
- Installation de barbacanes Ø50 mm espacées d'environ 5 m au niveau de la tranchée drainante.

Sur les parties peu dégradées (environ 20 m²) :

- Nettoyage de la végétation ;
- Rejointement des maçonneries.



Figure 9 : Perré de l'écluse 61 © Artelia

b) Mesures d'évitement et de réduction

L'état dégradé du perré fait de cette portion un lieu propice à l'herpétofaune. Les données récoltées en 2022 note la présence de la couleuvre vipérine et de la couleuvre verte et jaune. Les observations entre 2023 et 2025 confirment également la présence des deux espèces.

Pour éviter la destruction directe d'individu, **un herpétologue sera présent avant et pendant la dépose de la maçonnerie**. Il veillera à la capture des reptiles présents. Le démantèlement des blocs devra être réalisé délicatement pour prévenir tout écrasement.

Afin de retrouver des espaces favorables aux reptiles après repose de la maçonnerie, des aménagements spécifiques sont prévus.

En partie inférieure du perré : **Installation de réservations pour l'herpétofaune**, prenant la forme de tuyaux annelés de diamètre 10 cm et de longueur 25 cm, insérés tous les 4.00m environ et à 20 cm au-dessus du niveau normal du bief (soit à la cote 211.00 m NGF).

En partie supérieure du perré : **absence de rejointement des moellons sur plusieurs zones** à définir en phase chantier.

En conclusion, l'accompagnement lors du démantèlement du perré et la reconstruction de cavités après repose de la maçonnerie permettront d'éviter la destruction directe et de réduire l'impact après travaux, répondant ainsi à l'enjeu de conservation des reptiles du site.

4. Plan de masse synthétique

Le plan ci-dessous reprend les différentes opérations de travaux et les mesures environnementales d’accompagnement de chantier associées.

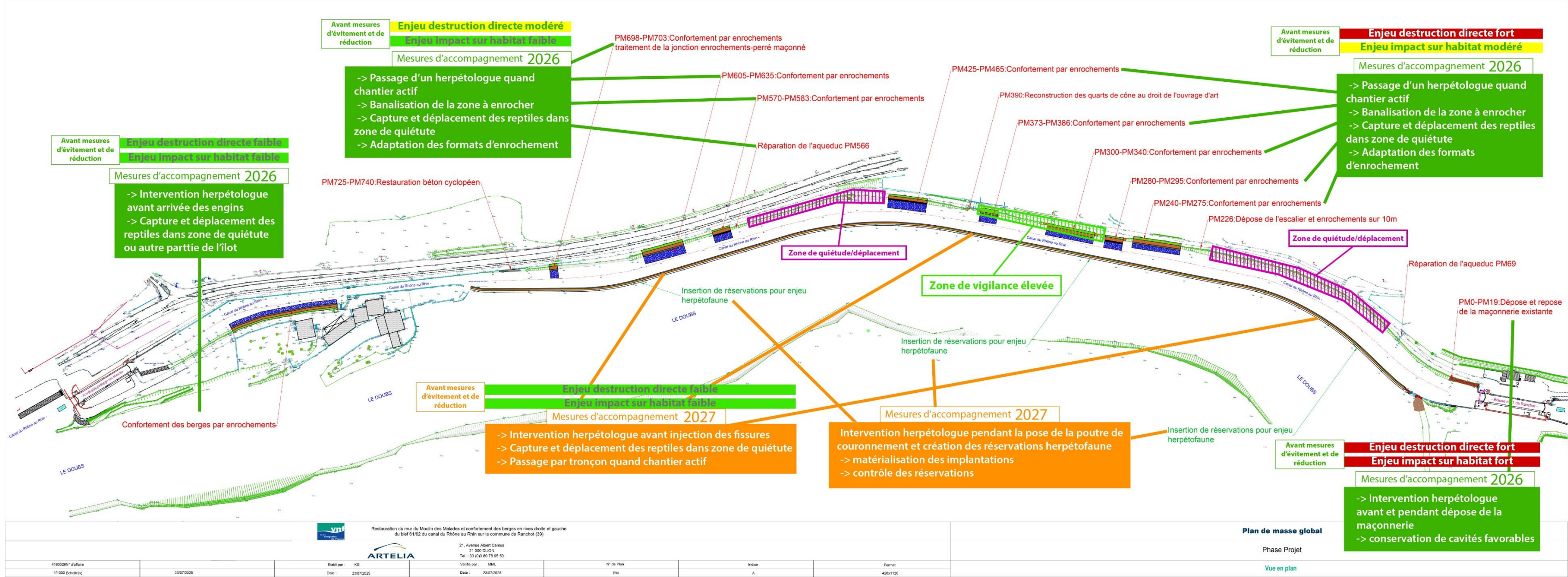


Figure 10 : Plan de masse et mesures d’accompagnement herpétologique en phase travaux

5. Mesures sanitaires

Pour l'ensemble de l'accompagnement, un protocole sanitaire rigoureux sera mis en place et basé sur le protocole de biosécurité prescrit par la LPO BFC :



Protocole de biosécurité

Vigilance, alerte, lutte contre la dissémination des agents pathogènes dans la nature

Pour la grande majorité des maladies émergentes, de nombreuses études ont vu le jour au cours des 30 dernières années. Néanmoins, faute de financements dédiés, peu d'entre elles portent sur l'impact de ces maladies sur les dynamiques des populations sauvages d'amphibiens et de reptiles. Il est donc important de placer cette problématique au cœur des futures recherches.

Tout acteur impliqué de près ou de loin dans la connaissance, la gestion, la législation, les utilisations commerciales et de loisirs des zones humides et autres habitats exploités par les amphibiens et les reptiles est concerné par **la surveillance, la remontée d'informations et l'application d'un protocole de biosécurité** de lutte contre la dissémination des agents pathogènes dans la nature.

Vigilance

Les signes d'alerte sont les suivants :

Mortalités massives



M. Vilquin

Changements comportementaux



T. Cuenot

Signes cliniques



A. Michon

Alerte



Prenez une photo du ou des animaux, des signes cliniques et de l'habitat.



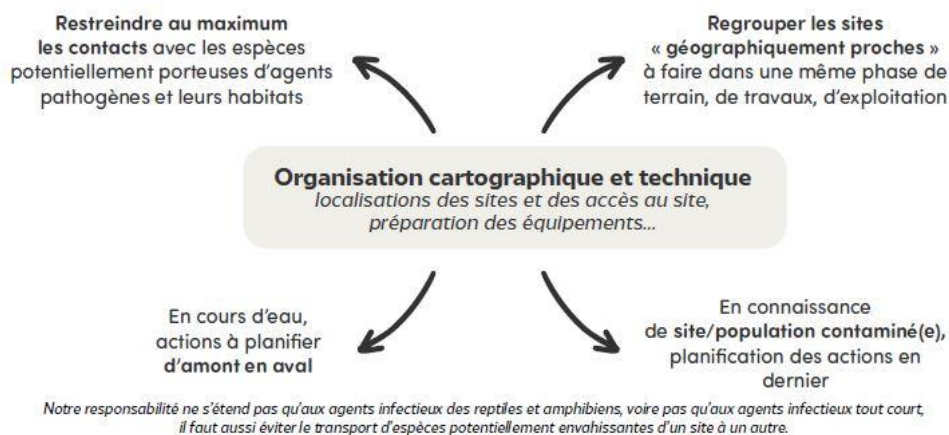
Notez la date, les coordonnées GPS, l'espèce, les effectifs, le contexte et les éléments anormaux.



Transmettez les informations par mail au réseau SAGIR à sagir@ofb.gouv.fr et inscrivez-les sur les bases de données naturalistes avec le mot-clé «maladie».

Biosécurité

PRÉPARER SON INTERVENTION



QUAND ?

À chaque intervention sur un nouveau site, donc à minima dès que l'on réutilise un véhicule pour se déplacer :

- Lorsque vous reprenez votre véhicule,
- Lorsque vous rechargez les engins sur le porte char.

NETTOYAGE

Comment ? Nettoyer à l'eau tout matériel en contact avec le milieu pour enlever les résidus et ainsi rendre efficace la désinfection.

Où ? Dans l'idéal sur le site même des travaux, ou dans un local dédié, proche des réseaux de gestion des eaux de pluie et ménagères.



DÉSINFECTION



Désinfection à adapter au cas par cas en fonction de votre propre connaissance du contexte et des enjeux. En cas de désinfection nécessaire, privilégiez le « non-chimique ». Réduire l'utilisation de produits désinfectants au strict minimum : équilibre entre risque infectieux et risque de pollution.

Comment ? Le lavage à l'eau chaude (textile à 60°C en machine et engins passés au nettoyeur vapeur haute pression) assure nettoyage et désinfection. **Uniquement pour le petit équipement ayant été en contact avec les milieux/animaux, pulvériser la solution désinfectante.** Pour une désinfection à large spectre (champignons, virus, bactéries, parasites), vous pouvez utiliser :

- du Virkon S : dilution à 1 % dans un contenant opaque, à utiliser dans les 5 jours / temps d'action >10 min
- ou de l'éthanol 70 % : non dilué / temps d'action >3 min
- ou de l'eau de javel : dilution 50 ml d'eau de javel pour 950 ml d'eau dans un contenant opaque, à utiliser dans les 5 jours / temps d'action > 10 min. L'eau de javel doit avoir une concentration de 4 à 6 % en NaCl (information affichée dans la partie composants sur l'étiquette du produit)

Idéalement, rincer à l'eau (par pulvérisation) le matériel désinfecté après le temps d'action des produits et avant d'entrer en contact avec les milieux/animaux.

Où ? Toujours à distance du milieu (> 50m zone humide) : chemin et/ou local dédié. Évacuation des effluents dans le circuit des eaux usées uniquement.

Réalisation et conception : LPO Bourgogne-Franche-Comté 2023, mise à jour avril 2024

Citation recommandée : CUENOTT, MICHONA, SENTENACH, (2023). Protocole de biosécurité : Vigilance, alerte, lutte contre la dissémination des agents pathogènes dans la nature. LPO Bourgogne-Franche-Comté. 2 pages.

D.Suivis post travaux

1. Description et principe

Afin de suivre l'évolution du site et les mesures mises en place, des suivis post travaux sont nécessaires. Pour l'ensemble du site, nous prévoyons des suivis basés sur les retours d'expérience d'autres accompagnements réalisés dans des conditions similaires. Ainsi, il apparaît que les années N+2 et N+3 sont les périodes post travaux qui offrent les meilleurs résultats en termes de collecte de données.

Pour les travaux d'enrochement de berge prévus en 2026, nous prévoyons donc des suivis en 2028 et 2029. L'objectif étant de suivre l'attractivité des enrochements réalisés et des réservations et cavités créés au niveau du perré de l'écluse 61.

Concernant le mur du Moulin des Malades, dont les travaux auront lieu en 2027, étant donné le faible niveau d'enjeu et les mesures de création d'habitat (réservations calibrées pour l'herpétofaune), nous proposons de plaquer le suivi en même temps que celui de la berge.

2. Mise en œuvre

L'état initial a été posé via des prospections de transects agrémentés de plaques à reptile en 2022. Quatre passages ont été réalisés, sans CMR. Afin d'être cohérent avec les données d'entrée, le suivi post travaux sera équivalent en termes de dimensionnement.

Les suivis seront donc réalisés en N+2 et N+3 par rapport à la date des travaux d'enrochement de la berge (2026).

Ils comporteront quatre passages entre avril et juin lors de conditions météorologiques favorables à l'observation des reptiles.

Les conclusions des suivis post travaux seront qualitatives et semi-quantitatives basées sur la présence/absence d'individus. Ils conduiront à un avis sur l'attractivité des aménagements, mais n'iront pas jusqu'à l'analyse de l'efficacité de la mesure. En effet, sans CMR, impossible d'arriver à une évaluation fiable. En 2022 lors de l'état initial, la CMR systématique sur les diagnostics initiaux n'était pas en place.

Cependant, lors des travaux 2026 et 2027, en cas de capture et déplacement de reptiles, une photo identification selon la méthode prescrite par le chef de file régional sera réalisée sur les individus. Les recaptures en période de suivi post travaux seront alors renseignées.

E. Budget accompagnement travaux

1. 2026



Dossier suivi par :
Hugo Barré-Chaubet

Dole, le 20 avril 2024

Voies Navigables de France
Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise
Unité Opérationnelle de Dijon – Pôle 2
01, Chemin Jacques de Baerze, - CS 362
21062 DIJON Cedex

DEVIS N° 3VNF2024

Accompagnement pour la prise en compte des enjeux biodiversité relatifs à l'opération de restauration du mur du moulin des malades, confortement des berges rive droite et création d'un quai aux abords de l'écluse 62.

QUANTITE	UNITE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
6	Jour(s)	Conseil et expertise toutes phases	550,00 €	3 300,00 €
2	Jour(s)	Rédaction note accompagnement biodiversité AVP-PRO	550,00 €	1 100,00 €
4	Jour(s)	Suivi pré-chantier	550,00 €	2 200,00 €
20	Jour(s)	Intervention, suivi, accompagnement de chantier	550,00 €	11 000,00 €
3	Jour(s)	Synthèse des résultats, bilan accompagnement	550,00 €	1 650,00 €
1000	km	25 A/R Dole-Ranchot	0,50 €	500,00 €

TOTAL NET

19 750,00 €

Date, cachet et signature avec mention "Bon pour accord"


Guillaume BROCQUET
VNF - DDBSA
Agréé à la Charte de Travail
opérationnelle des VNF

Signature
numérique de
BROCQUET
Guillaume
Date :
2024.05.03
14:37:15 +02'00'

Bernadette BEGEOT
Présidente de Dole Environnement


DOLE ENVIRONNEMENT
La Visitation
27 rue de la Sous Préfecture 39100 DOLE
☎ 03 81 10 85 60
dole.environnement@gmail.com

Devis valable 3 mois - Un acompte de 30 % sera demandé à la commande
Dole Environnement n'est pas soumis à la TVA
Dole Environnement conserve la propriété intellectuelle des informations qui seront transmises

Dole Environnement - Association loi 1901 - Agrément au titre de la protection de la nature
n°DCL-BRGAE-3920221207-001
APE 9499Z SIRET 403 219 389 000 42
URSSAF 39 020 098 884 CRCA FC Dole 12506 39046 13245437000 64

2. 2027



Devis

Numéro D-2025-89
Date d'émission 24 oct. 2025
Date d'expiration 23 nov. 2025
Type de vente Prestations de services

Émetteur ou Émettrice

Association Dole Environnement
27 RUE DE LA SOUS-PREFECTURE
39100 DOLE - France
dole.environnement@gmail.com
09 51 10 85 50

Client ou Cliente

**Voies Navigables de France Direction
de l'Ingénierie et de la Maîtrise
d'Ouvrage Unité Opérationnelle de
Dijon**
Pôle 2 01, Chemin Jacques de Baerze, - CS
36229
21062 DIJON Cedex - France

Acc herpétologique - mur Moulin des Malades

Accompagnement pour la prise en compte des enjeux herpétologiques relatifs à l'opération de restauration du mur du moulin des malades, bief 61/62.

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Suivi de la mise en oeuvre des réservations pour l'herpétofaune (ACC)	4 jours	500,00 €	Aucune	2 000,00 €
Intervention herpétologue, accompagnement de chantier (ACC)	6 jours	500,00 €	Aucune	3 000,00 €
Rédaction du bilan (ACC)	1 jour	500,00 €	Aucune	500,00 €
Frais de déplacement (ACC)	1 unité	250,00 €	Aucune	250,00 €

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
Aucune	0,00 €	5 750,00 €

Récapitulatif

Total HT	5 750,00 €
Total TVA	0,00 €
Total TTC	5 750,00 €

Palement

Établissement Crédit agricole Franche-Comté
IBAN FR7612506390461324543700064
BIC AGRIFRPP825

Dole Environnement, Association loi 1901

Agrément au titre de la protection de la nature N°DCL-BRGAE-3920221207-001

APE 9499Z SIRET 403 219 389 000 42

URSSAF 39 020 098 884 CRCA FC Dole 12506 39046 13245437000 64

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Cette facture est payable au plus tard 30 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

Date et signature précédées de la mention

« Bon pour accord »

3. Suivis post travaux

La budgétisation des suivis post travaux se fera par année et précédent leur lancement afin d'intégrer les derniers coût applicables à ce type de prestation. Elle devra se référer à la description des suivis rédigée dans ce document.

F. Conclusion

Dans une logique de moindre impact, et conformément à la réglementation portant sur les espèces protégées, des mesures (décrites plus haut dans ce document) seront déployées. Elles iront dans le sens de la conservation des espèces, principalement de l'herpétofaune, leur permettant de se maintenir et de se développer.

Ces mesures seront suivies et donneront lieu à des rapports d'expertise post travaux et au cours des années n+2 et n+3 par rapport à la réalisation des travaux de 2026. Cela permettra, le cas échéant, d'adapter ou de mettre en œuvre des mesures supplémentaires.



Hugo Barré-Chaubet (Chargé de mission environnement)
Dole Environnement
27 rue de la Sous-Préfecture
39100 DOLE
09 51 10 85 50
hbarre.dole.environnement@gmail.com

G. Annexes

1. CERFA 13616-01

cerfa
N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☒ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
☐ LA DESTRUCTION *
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Voies Navigables de France
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 1 Rue Chemin Jacques de Baerze
Commune : DIJON
Code postal 21000
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Natrix maura Couleuvre vipérine		Capture et déplacement sur zone de quiétude hors emprise travaux favorable à l'espèce CF mémoire technique
B2 Natrix helvetica Couleuvre helvétique		← Pour ces trois espèces, déplacement sur des site favorables avant et pendant la période de chantier CF mémoire technique
B3 Hierophis viridiflavus Couleuvre verte et jaune		
B4 Podarcis muralis Lezard des murailles		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Restauration du mur du Moulin des Malades et confortement des berges en rives droite et gauche du bief 61/62
Suite sur papier libre du canal du Rhône au Rhin sur la commune de Ranchot (39)

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : CF mémoire technique

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : CF mémoire technique.

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐
 Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser :
 Autres moyens de capture ☒ Préciser : Pince à serpents
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
 Destruction des œufs ☐ Préciser :
 Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
 Par pièges létaux ☐ Préciser :
 Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
 Par armes de chasse ☐ Préciser :
 Autres moyens de destruction ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
 Autre formation ☒ Préciser : Association DOLE ENVIRONNEMENT Agrée au titre protection environnement.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : entre le 1er mars et le 15 octobre 2026 et entre le 1er mars et le 15 octobre 2027
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne Franche Comté
 Départements : Jura
 Cantons :
 Communes : RANCHOT (39700)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
 Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : CF mémoire technique
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : CF mémoire technique

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le Votre signature	Charles BIZIEN ID Signature numérique de Charles BIZIEN ID Date : 2025.09.16 07:11:54 +02'00'
--	---	--

2. Tableau de synthèse DREAL

SYNTHESE DU DOSSIER				
INFORMATIONS GÉNÉRALES DU DOSSIER				
Dossier suivi par	Nom/prénom/Organisme	Hugo Barré-Chaubet – Association Dole Environnement		
	Mail	hbarre.dole.environnement@gmail.com		
	Téléphone	06.52.57.07.52		
Porteur de projet	Nom/Prénom/société	Voie Navigable de France		
	Mail	solene.BERTON@vnf.fr		
	Téléphone	06.62.88.59.64		
INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX				
Localisation des travaux	Identification du secteur	Adresse	Code postal	Commune
	Restauration du mur du Moulin des Malades et confortement des berges en rives droite et gauche	bief 61/62 du canal du Rhône au Rhin	39700	RANCHOT
Calendrier des travaux	Date de début	15 février 2025 (période de préparation des travaux (2 mois))		
	Date de fin	31 octobre 2027 (réception des travaux)		
Période des travaux impactant des espèces protégées	2026	15 avril au 30 septembre (restauration de berge)		
	2027	15 avril au 30 septembre (restauration du mur)		
DIAGNOSTIQUE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX				
Inventaires	2022	Diagnostic écologique 2022 BIEF : 61 – 62 (MOULIN DES MALADES) Commune de Ranchot (39) Association Dole Environnement		
INDICATION DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES				
Résultat des inventaires	Aucun enjeu avifaunistique révélé pour les berges du canal, bief 61/62, ainsi que pour le mur du Moulin de Malades. <i>Les enjeux révélés se situent sur le secteur étendu du site dans le bâti et sur le cours du Doubs (berge abrupte et ripisylve), non impactés par les travaux.</i>			
INDICATION DES ENJEUX MAMMALOGIQUES				
Résultat des inventaires	Aucun enjeu mammalogique révélé pour les berges du canal, bief 61/62, ainsi que pour le mur du Moulin de Malades. <i>Les enjeux révélés se situent sur le secteur étendu du site dans le bâti et sur le cours du Doubs (berge abrupte et ripisylve), non impactés par les travaux.</i>			
INDICATION DES ENJEUX REPTILES				
Résultat des inventaires	Espèce	Nombre d'individus observés	Détail	
	Couleuvre vipérine (Natrix maura)	49	Sur tout le secteur d'étude. Bastion de population sur l'îlot du Moulin des Malades. Présente de manière plus diffuse et localisée sur le reste du site.	
	Lézard des murailles (Podarcis muralis)	64	Fréquentent principalement les zones bâtis.	
	Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	16	Plutôt localisée, mais avec de forte capacités de déplacement.	

MESURES ERC	
	Description de la mesure
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	Capture et déplacement des individus vers zones de quiétudes sanctuarisées en période de travaux.
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Adaptation de la morphologie des zones à enrocher pour maximiser leur attractivité pour les reptiles après mise en place tout en correspondant aux contraintes mécaniques d'une berge de canal.
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Création de réservations pour l'herpétofaune dans le perré aval rive droite de l'écluse 61 et dans les trois portions du mur du Moulin des Malades.

3. Expérience et compétences :



HUGO BARRÉ-CHAUBET

Chargé de mission Environnement

8 années d'expérience en tant que chargé de mission environnement

Courriel : hbarre.dole.environnement@gmail.com

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Chargé de mission environnement pour l'association Dole Environnement

*Depuis
avril 2017*

Inventaires naturalistes multi-groupe, accompagnement de chantiers dans le cadre de mesures ERC, organisation et réalisation de projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels, accompagnement des collectivités pour la protection de l'environnement, réalisation et encadrement de programmes pédagogiques, sorties natures et chantiers écovolontaires.

*Janvier 2018
à décembre 2021*

Garde technicien sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Île du Girard

Réalisation du plan de gestion en cours, suivis naturalistes, visites guidées

*Avril 2016
à février 2017*

Educateur à l'environnement et naturaliste pour l'association Dole Environnement

Réalisation et encadrement de programmes pédagogiques, sorties natures et chantiers écovolontaires, Inventaires naturalistes multi-groupe.

COMPÉTENCES ACQUISE ET FORMATION

Compétences

Maîtrise des méthodes d'inventaires et d'études des vertébrés terrestres et de l'entomofaune :

Amphibiens et reptiles (inventaire à vue, au chant (anoures), capture au troubleau et Amphicapt pour les amphibiens et plaque abris ;
Oiseaux (identification à vue et au chant) ;
Mammifère dont chiroptères (via détecteurs ultrasons et suivi sorti de gîte) (maîtrise du piégeage photographique) ;
Odonates, lépidoptères rhopalocères, orthoptères : identification à vue, capture au filet et exuvies (odonates) ;
Flore patrimoniale.

Biologie des populations animales et des écosystèmes.

Cartographie et analyse spatiales sous QGIS.

Maîtrise pédagogie de l'éducation à l'environnement.

Animation et formation d'observateurs et accompagnement de porteurs de projets.

2014 à 2015

Formation initiale

BPIEPS EEDD

CPIE Bresse du Jura

Association Dole Environnement
La Visitation, 27 rue de la sous-préfecture, 39100 Dole
09 51 10 85 50 dole.environnement@gmail.com

Association loi 1901, agrément au titre de la protection de la nature n°20171009-002
Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de l'Île du Girard
APE 9499Z SIRET 403 219 389 000 42
URSSAF 39 020 098 884 CRCA FC Dole 12506 39046 13245437000 64

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Chargée de mission environnement pour l'association Dole Environnement**
Inventaires naturalistes multi-groupe, accompagnement de chantiers dans le cadre de mesures ERC, organisation et réalisation de projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels, accompagnement des collectivités pour la protection de l'environnement, réalisation et encadrement de programmes pédagogiques, sorties nature et chantiers écovolontaires.
- Depuis septembre 2020*
- Chargée d'étude pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie**
Rédaction de plans de gestion de différents sites naturels (milieux humides et secs), réalisation de chantiers participatifs.
- Octobre à novembre 2019*
- Stage de fin d'étude au Conservatoire d'Espaces naturels Sensible de Picardie**
Réalisation d'un diagnostic écologique exhaustif (inventaire faune, flore, habitats) d'une base aérienne militaire et rédaction d'un plan de gestion.
- Mars à août 2019*

COMPÉTENCES ACQUISES ET FORMATION

Compétences

Maîtrise des méthodes d'inventaires et d'études des vertébrés terrestres et de l'entomofaune :

Lépidoptères rhopalocères, Odonates : identification à vue, capture au filet
Mammifère identification des indices de présence et maîtrise du piégeage photographique
Amphibiens et reptiles (inventaire à vue, au chant (anoures), Amphicaps pour les amphibiens et plaque abris pour les reptiles)

Maîtrise de la méthode d'analyse phytosociologique, de cartographie des habitats et de pédologie

Connaissance en biologie des populations animales et végétales et des écosystèmes, base en hydrologie

Maîtrise des outils de cartographie et d'analyse spatiale sous QGIS

Formation initiale

- 2017 à 2019** Master Gestion Durable de l'Environnement et Cours en Master d'Ingénierie Environnement et Territoire
Université de Franche-Comté
- 2014 à 2017** Licence Science de la vie et de l'environnement
Université de Franche-Comté

Bibliographie produite liée aux accompagnements et diagnostics écologiques réalisés par Dole Environnement ces trois dernières années :

- Barré-Chaubet H. et Brun H. (2024). *Diagnostic écologique en amont d'un projet de lotissement Quartier Landon, Dole (39)*. Dole Environnement. 21p.
- Barré-Chaubet H. et Brun H. (2024). *Dossier de dérogation d'espèce protégée, espèce concernée : Ophrys abeille (Ophrys apifera)*. Dole Environnement. 30p. + annexes.
- Barré-Chaubet H. (2024). *Expertise naturaliste dans le cadre de la destruction d'une partie des bâtiments de l'école de la Bedugue et de l'école Saint Exupéry à Dole (39100)*. Dole Environnement. 9p.
- Barré-Chaubet H. (2024). *Expertise naturaliste et dossier de dérogation espèce protégée dans le cadre de la démolition du bâtiment rue Dr Briot et de la construction de la Maison partagée, à Chaussin (39), par la Communauté de Commune de la Plaine Jurassienne*. Dole Environnement. 27p. + annexes.
- Brun H. (2023, 2024). *Suivi de la colonie d'hirondelles de fenêtre sur les écoles des Sorbiers – Dole (39)*. Dole Environnement
- Brun H. (2024). *Évaluation de la favorabilité des bâtiments 64-65-66-67 envers l'avifaune – quartier des Mesnils Pasteur – Dole*. Dole Environnement. 6p.
- Brun H. (2024). *Note sur le suivi et les condamnations réalisés sur le bâtiment 103 – enjeux avifaune – chantier de rénovation Descartes et Grand Champs – Mesnils Pasteur, Dole*. Dole Environnement. 4p.
- Brun H. (2024). *Rapport intermédiaire bilan des mesures ERC début 2024 – enjeux avifaune – chantier de rénovation Descartes et Grand Champs – Mesnils Pasteur, Dole*. Dole Environnement. 5p.
- Barré-Chaubet H. (2022, 2023, 2024) - *Suivi ornithologique et chiroptérologique de l'alignement de platanes, bief 66 et 67, sur le canal du Rhône au Rhin*. Dole Environnement.
- Brun H. (2022, 2023, 2024). *Bilan annuel du PLAN DE GESTION 2016-2025, Canal du Rhône au Rhin, entre Rochefort-sur-Nenon et Baverans*. Dole Environnement.
- Brun H. (2024). *Diagnostic écologique sur les parcelles CN 460 et 461, rue des Fourches à Dole (39)*. Dole Environnement. 10p.
- Barré-Chaubet H. et Brun H. (2024). *Plan de gestion 2024-2033 – Mare des Naisoux et de ses abords*. Dole Environnement. Commune d'Éclans-Nenon. Dole Environnement. 19p.
- Barré-Chaubet H. et Brun H. (2024). *Plan de gestion 2024-2028 – Site de la Charme*. Dole Environnement. Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Champvans, Monnières. Dole Environnement. 28p.
- Brun H. (2024). *Plan de gestion 2024-2028 – Espace Naturel Sensible du Mont Roland et du Mont Joly*. Dole Environnement. Communauté d'Agglomération du Grand Dole. 55p.
- Barré-Chaubet H. (2023). *Inventaire des reptiles, Choisey (39100). Suivi N+1 et N+2 des travaux de défense de berge du canal du Rhône au Rhin sur la commune de Choisey (39100), sur un tronçon occupé par la Couleuvre vipérine*. Dole Environnement. 6p.
- Barré-Chaubet H. (2022). *Diagnostic écologique du Bief 61-62 (Moulin des Malades) – Ranchot (39)*. Dole Environnement. 35p. + annexes.
- Barré-Chaubet H. (2022). *Accompagnement environnemental de la Cimenterie de Rochefort-sur-Nenon*. Dole Environnement. 19p + annexes.
- Barré-Chaubet H. (2021). *Mémoire technique Accompagnement de VNF pour la prise en compte des enjeux herpétologiques Travaux de défense de berge du canal du Rhône au Rhin sur la commune de Choisey (39), sur un tronçon occupé par la Couleuvre vipérine*. Dole Environnement. 15p.
- Brun H. (2022). *Bilan de l'inventaire chauve-souris en amont du projet de rénovation des bâtiments d'habitation du quartier les Mesnils Pasteur à Dole (39)*. Dole Environnement. 13p.